Conseil Municipal de Salaise sur Sanne

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 27 avril 2015, à 18 heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jackie CROUAIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27 (19 présents, 4 pouvoirs, 4 absents excusés)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 21 avril 2015

PRESENTS : MM Jackie CROUAIL, Gilles VIAL, Gérard PERROTIN, Mme Roselyne MEDINA, MM Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Mmes Françoise BUNIAZET, Michèle BET, Mr Jean-Paul CALDART, Mmes Christine BION, Michèle SARRAZIN, Mr François RIGOUDY, Mme Marie SIMONNET, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, Mr Philippe GALLARD, Mme Sandrine SEYSSEL.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Dominique GIRAUD à Mme Marie SIMONNET
Mme Sabine VERIS à Mme Françoise BUNIAZET
Mr Xavier AZZOPARDI à Mr Philippe GALLARD
Mr Paul GAONA à Mr Jean-Paul CALDART

ABSENTS ou EXCUSES : Mme Véronique BOUTEILLON, MM Nicolas LO, Aurélien GENOSY, Yassine ID NASSER MEDJANI.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :

N° 32/2015

Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 30 mars 2015

Document **approuvé à l'unanimité des présents et représentés (soit 23 votes).**

Finances

N° 33/2015

Subventions exceptionnelles

Sou des Ecoles Floréal-Picasso

Le Sou des Ecoles Floréal Picasso organise une fête de fin d'année scolaire et souhaite louer une structure gonflable. Le bureau municipal propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 175 €.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 23 votes).

MFR St André Le Gaz

La MFR reçoit un élève salaisien comme apprenti spécialisé dans le secteur automobile et désire le soutenir dans son projet de formation. Le bureau municipal propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 €.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 23 votes).

Marchés publics

N° 34/2015

Achat d'électricité – Adhésion au groupement de commandes du SEDI

La fin des tarifs réglementés d'électricité

Conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les sites dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1er janvier 2016. Cette décision résulte de la loi du 7 décembre 2010 sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie » (loi NOME codifiée au Code de l'Energie).

Le besoin de la Commune de Salaise sur Sanne

En pratique, ce sont donc les actuels tarifs Jaunes et tarifs Verts qui sont concernés par l'échéance du 31 décembre 2015. Les tarifs Bleus seront quant à eux maintenus.

Cela induit donc pour la Commune de Salaise sur Sanne de procéder à son achat d'électricité par le biais d'un marché public. La Commune ne disposant que de sites en tarifs Jaunes et Bleus, seuls les premiers seront donc compris par ce mécanisme.

2015	Nombre de sites	Consommation totale (kWh)	Dépense totale (Euros TTC)
Tarif vert	0	0	0
Tarif jaune	13	310 881	55 211,43
Tarif bleu	24	63 442	9 378,03
Tarif bleu EP	42	203 839	23 421,53
Autres	0	0	0
Total	79	578 162	88 010,99

L'adhésion à un groupement de commandes

Pour des raisons techniques, financières et juridiques, il est recommandé de recourir à un groupement de commandes comprenant plusieurs personnes publiques. **A cette fin, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a mis en place un groupement d'achat d'électricité sur le territoire isérois.**

L'intégration de ce groupement permet de lever la difficulté de la compétence énergétique en matière de marché public mais aussi d'envisager une meilleure offre quant au prix de la molécule et à la qualité des prestations de services du fournisseur d'électricité.
Ce sont effectivement de ces mêmes compétences dont bénéficie la collectivité, pour l'achat de gaz naturel, depuis son adhésion au groupement de commandes du SEDI en la matière.

Aussi, l'adhésion au SEDI induit le suivi de la procédure suivante :

- *Entrée dans le groupement* : **délibération d'adhésion à envoyer au plus tard le 1er mai 2015** et emportant adhésion au groupement d'achat d'électricité ;

- *Participation aux frais de fonctionnement du groupement* : **0,5 % de la facture TTC annuelle de la commune** ;

- *Sortie du groupement* : **possible avec un préavis de 2 mois**.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés (soit 23 votes), la procédure d'adhésion visée ci-dessus.

Enfance / Jeunesse

N° 35/2015

Projet Educatif Territorial (PEDT)

Voir en annexe le PEDT

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Salaise-sur-Sanne propose la signature d'un PEDT (projet éducatif territorial) qui formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires, de proposer un parcours éducatif cohérent autour des temps scolaires, dans le respect des compétences de chacun.

Le PEDT permet de percevoir un fonds de soutien de 50 € par élève et par an. Il se substitue au précédent fonds d'amorçage, qui constituait une aide au démarrage, en pérennisant ce mode de financement.

Il contractualise une démarche pour une durée de 3 ans entre la Ville et les services départementaux de l'Education Nationale.

Le bureau municipal du 16 avril 2015 a émis un avis favorable sur le Projet Educatif Territorial (PEDT) et propose au Conseil municipal de le valider.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 23 votes).

Vie sociale

Arrivée de Mr Aurélien GENOSY (soit 20 présents et 4 pouvoirs).

N° 36/2015

Transfert de la Clinique St Charles à Salaise-sur-Sanne

Voir en annexe le projet de motion

La commune de Beaurepaire, la communauté de communes du territoire de Beaurepaire, la commune de la Chapelle de Surieu ont délibéré ou adopté une motion de soutien en faveur du transfert de la clinique St Charles à Salaise-sur-Sanne.

La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais a inscrit ce dossier au prochain ordre du jour du Conseil Communautaire.

Il est déterminant et vital que toutes les interventions auprès des pouvoirs publics concernés contribuent à soutenir les enjeux et les effets pour la population en vue d'obtenir des services de l'Etat l'autorisation de ce transfert.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer en ce sens.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votes).

Publié le 7 mai 2015